



**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 16 décembre 2022**

DELIBERATION N° 2022/4-9

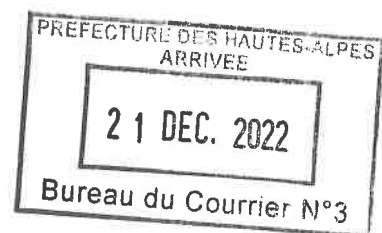
OBJET : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Exposé des motifs

Les effectifs de l'établissement ayant évolué au cours de l'année 2022, il est nécessaire d'en tenir compte et de présenter le tableau à jour au 1^{er} janvier 2023.

Cette mise à jour intègre notamment la création d'un emploi dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels dans les grades de Colonel à Contrôleur Général. Cet agent est mis à disposition à la DGSCGC à compter du 1^{er} janvier 2023.

* * * * *





EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022/4-9

Nombre de membres :		Le vendredi 16 décembre 2022 à 14 H 30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	12	
- pour	12	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Monsieur Alexandre MOUGIN + Monsieur Lionel PARA

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport n° 2022/4-9 du Président du Conseil d'Administration ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ arrêtent le tableau ci-dessous des effectifs au 1^{er} janvier 2023 ;

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		75	71,80
CADRE D'EMPLOIS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		2	1
GRADES	Colonel hors classe, Colonel, Directeur Départemental	1	0
	Colonel hors classe, Colonel, Directeur Départemental Adjoint	1	1
CADRE D'EMPLOIS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)		1	1
GRADES	Colonel, Colonel hors classe, Contrôleur Général	1	1
CADRE D'EMPLOIS : CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS ET COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS		10	10
GRADES	Lieutenant-colonel	2	2
	Commandant	5	5
GRADES	Capitaine	3	3
CADRE D'EMPLOIS : MEDECINS ET PHARMACIENS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		1	0,80
GRADES	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle		
	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels hors-classe	1 (TNC 28h Hebdo)	0,80
	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale		
CADRE D'EMPLOIS : INFIRMIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		2	2
GRADES	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels hors classe		
	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels	2	2
CADRE D'EMPLOIS : LIEUTENANTS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		8	8
GRADES	Lieutenant Hors Classe	1	1
	Lieutenant de 1 ^{ère} Classe	4	4
	Lieutenant de 2 ^{ème} Classe	3	3
CADRE D'EMPLOIS : SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, CAPORAUX ET SAPEURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		51	49
GRADES	Adjudant	22	22
	Sergent	12	11
	Caporal-chef	3	3
	Caporal	14	13
	Sapeur	0	0

La filière des sapeurs-pompiers professionnels voit ses effectifs évoluer de la manière suivante :

- 1) Création d'un emploi à temps complet dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels (dans les grades de Colonel à Contrôleur Général), mis à disposition de la DGSCGC à compter du 1^{er} janvier 2023.

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE TECHNIQUE		16	15,75
CADRE D'EMPLOIS : INGENIEURS TERRITORIAUX		2	2
GRADES	Ingénieur Principal	1	1
	Ingénieur	1	1
CADRE D'EMPLOIS : TECHNICIENS TERRITORIAUX		2	2
GRADES	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Technicien		
CADRE D'EMPLOIS : AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		1	1
GRADES	Agent de Maîtrise Principal	1	1
	Agent de Maîtrise		
CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		11	10,75
GRADES	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	5	4,75
	Adjoint Technique Territorial	5	5

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	15,80
CADRE D'EMPLOIS : ATTACHES TERRITORIAUX		1	1
GRADES	Directeur Territorial, en voie d'extinction(*)		
	Attaché hors classe	1	1
	Attaché Principal		
	Attaché		
CADRE D'EMPLOIS : REDACTEURS TERRITORIAUX		4	4
GRADES	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe		
	Rédacteur	1	1
CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		12	10,80
GRADES	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	8	7,80 (90%)
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint Administratif Territorial	3	2

Il est rappelé que les avancements de grades dans les cadres d'emplois relèvent de la décision de l'autorité territoriale dans la limite du nombre d'emplois fixé par cadre d'emplois par le Conseil d'Administration.

(*) Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux (Article 1)

		Postes ouverts	Postes occupés
CONTRATS AIDES		5	4
NATURE	Service civique	3	2
	CUI - CAE		
	Contrat d'apprentissage	2	2

- informent Le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
- par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en
Préfecture le : **21 DEC. 2022**
et de la publication-notification
le : **21 DEC. 2022**

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT